

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 945

16 avril 2008

SOMMAIRE

Adurion Real Estate Lux SA	45340	Grep Thionville I	45334
Alpha Synergy Consulting s.à r.l.	45334	Gullivers Luxembourg S.à r.l.	45322
Amalthee Participations S.A.	45350	H51 S.A.	45354
American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	45344	Hanwell S.A.	45329
Assenagon Asset Management S.A.	45343	Hofmann Anlage S.A.	45321
Assenagon S.A.	45337	Icare.US S.à r.l.	45317
Asty Properties	45326	ILP II S.C.A., SICAR	45345
Atmos S.A.	45320	Immobilière Livange SA	45339
Aurea Finance Company	45343	Inverto Digital Labs S.à.r.l.	45344
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	45343	Investissements Immobiliers Innovatifs S.A.	45316
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	45343	JN S.A.	45322
BFI S.A.	45354	Kerafin Group S.A.	45322
Britmag Holding S.A.	45321	LaSalle German Retail Investments S.à r.l.	45346
CEEREF Management Company	45337	Les Pléiades S.A.	45320
Changer S.A.	45355	Market 2000 SA	45317
Ciancone S.A.	45320	Modaven & Co SCA	45345
Club des Jeunes Mäerzeg a.s.b.l.	45330	Orbi Luxembourg S.A.	45316
Cranberry Investment 2 S.à r.l.	45344	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	45345
Cytus Investissement S.A.	45348	Pembroke French Investments S.à r.l. ...	45323
DolphinLux 1 S.à r.l.	45314	Perseus Immobilien Gesellschaft 12	45340
European Rail Freight II S.à r.l.	45339	Picalux S.A.	45329
European Rail Freight I S.à r.l.	45346	Plot Twenty-Three S.A.	45326
European Rail Freight S.à r.l.	45339	PO Participations S.à r.l.	45340
Europe Maintenance S.A	45339	Saint Christophe S.A.	45323
Far East Medical Holding S.C.A.	45332	Sport Business International Sàrl	45354
Far East Medical Holding S.C.A.	45350	Station Sanchis s.à r.l.	45339
Finanzcosta S.A.	45360	Summerhill Holding S.à r.l.	45329
Flodrive UK V Property 1 S.à r.l.	45321	The Directors' Office	45358
F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l.	45345	The Directors' Office	45346
GMI Europe S.A.	45346	Tiki-Nui Automation S.A.	45337
GM Management Holding S.A.	45360	WP Roaming IV S. à r.l.	45344
G. P. Baubetreuung S. à r. l.	45348		

DolphinLux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 132.289.

In the year two thousand and eight, on February, twenty five.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of "DolphinLux 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, hereafter referred to as the "Company", R.C.S. Luxembourg section B number 132.289, incorporated by a deed enacted on September 28, 2007, by Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2543 of 8 November 2007, modified pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 15, 2007, published in the said Mémorial C, number 36 of 8 January 2008.

The meeting is presided by Ms. Brigitte CZOSKE, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms. Ludivine PEYRISSAGUET, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Emmanuel REVEILLAUD, attorney at law, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

These individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed "ne varietur" by the duly authorized representative of the unitholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the sole unitholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Modification of the duration of the first accounting year of the Company.
- 2.- Amendment of the article 11 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the modification of the first accounting year's duration.
- 3.- Other business.

The meeting having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolution:

Sole resolution

The sole unitholder decides to change the duration of the first accounting year in order that the first accounting year shall end on the 31 st December 2008.

In consequence the sole unitholder decides to amend the article 11 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the modification of the first accounting year's duration as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about EUR 750,- (seven hundred fifty euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "DolphinLux 1 S.à r.l.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, ci-après la «Société», inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 132.289 constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2007, par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2543 du 8 novembre 2007, modifié suivant acte du notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 36 du 8 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte CZOSKE, avocat, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ludivine PEYRISSAGUET, avocat, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, avocat, demeurant à 20, avenue Marie-Thérèse, L 2132 Luxembourg.

Ces personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire, sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la durée du premier exercice social de la Société.
- 2.- Modification de l'article 11 des statuts pour refléter la modification de la durée du premier exercice social de la Société.
- 3.- Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la durée du premier exercice social de la Société, afin que celui-ci se termine au 31 décembre 2008.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société.

L'article 11 des prédicts statuts prendra donc la teneur suivante:

« **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, s'élève à environ EUR 750,- (sept cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signe: REVEILLAUD, CZOSKE, PEYRISSAGUET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mars 2008, Relation: REM/2008/307. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008041213/218/116.

(080044628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Investissements Immobiliers Innovatifs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.101.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS INNOVATIFS S.A. (R.C.S. N ° B 70101), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 15 juillet 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008042109/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Orbi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.760.

—
Extrait des délibérations prises lors de l'assemblée générale tenue le 09 janvier 2008

L'assemblée transfère le siège social de la société au 5, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

L'assemblée nomme Monsieur Jean-Luc JOURDAN directeur de société, ainsi que Monsieur Jean-Marie BONDIOLI, employé privé; tous deux demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

L'assemblée renouvelle la société ROP LIMITED ayant comme représentant permanent Monsieur Roman PIPIA, directeur de société demeurant professionnellement au 5, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateurs pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042115/1134/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Icare.US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 47.843.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée ICARE.US s.à.r.l. (R.C.S. N ° B 47843), avec le siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008042110/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Market 2000 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.365.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MARKET 2000 S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.365, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1152 du 12 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1229 du 18 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en Chypre;
- 2.- Détermination de l'adresse du siège social de la Société;
- 3.- Accord avec le changement des statuts de la Société et décision que la société continuera ses activités sous la dénomination de MARKET 2000 LTD;
- 4.- Autorisation accordée à Madame Luisella MORESCHI, avec pleins pouvoirs de substitution, par laquelle il et/ou elle sont autorisés à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société en Chypre et à la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois;

5.- Acceptation de la démission des membres du Conseil d'Administration et décharge;

6.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge;

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) à Nicosia, Chypre et que la Société adopte la nationalité chypriote, avec effet au jour de l'enregistrement de la société en Chypre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le siège social de la Société sera transféré au Stavolos Center, Office 204, Stravolos, P.C. 2018, Nicosia Chypre.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les statuts de la Société seront modifiés et complètement refondus afin de les adapter à la législation chypriote et que la société continuera ses activités en Chypre sous la dénomination de MARKET 2000 LTD.

Quatrième résolution

L'assemblée confère un pouvoir spécial à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec pleins pouvoirs de substitution, par lequel il et/ou elle sont autorisés à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société en Chypre et la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, à compter de la date d'enregistrement de la Société en Chypre. La radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sera effectuée dès réception de la confirmation de l'enregistrement de la Société en Chypre.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English translation of the previous text:

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "MARKET 2000 S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 82.365) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 21, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1152 of December 12, 2001, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on April 29, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1229 of November 18, 2005.

The meeting is presided over by Mrs. Frédérique VIGNERON, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Katia ROTI, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to Cyprus;
- 2.- Determination of the address of the registered office of the Company;
- 3.- Agreement with the change of articles of the Company and decision that the Company will continue its activities under the denomination of MARKET 2000 LTD;
- 4.- Authorization to Mrs. Luisella MORESCHI, with full power of substitution, to perform all formalities pertaining to the registration of the Company in Cyprus and the striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register;
- 5.- Acceptation of the resignation of the members of the Board of Directors and discharge;
- 6.- Acceptation of the resignation of the statutory auditor and discharge;
- 7.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

According to the dispositions of Articles 67-1 of the law of 10 August 1915 as amended concerning commercial companies (loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), the meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to Nicosia, Cyprus and that the Company adopts the nationality of Cyprus, with effect as of the Company's registration in Cyprus.

Second resolution

The meeting decides that the registered office of the Company is transferred to Stavolos Center, Office 204, Stravolos, P.C. 2018 Nicosia Cyprus.

Third resolution

The meeting decides that the Articles of incorporation of the Company will be amended and completely restated in order to adapt those to the legislation of Cyprus and that the company will continue its activities in Cyprus under the name of MARKET 2000 LTD.

Fourth resolution

The meeting grants a special power to Mrs. Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliqués, residing in Luxembourg, with full power of substitution, to perform all formalities pertaining to the registration of the Company in Cyprus and the striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register as of the date of the registration of the Company in Cyprus. The striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register will be carried out upon receipt of the confirmation of the registration of the Company in Cyprus.

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the members of the board of directors and to grant them discharge for the exercise of their mandates.

Sixth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the statutory auditor of the Company and to grant him for the exercise of his mandate.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Signé: F. VIGNERON - SCHIERES - K. ROTI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2008. LAC/2008/924. — Reçu EUR 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le cinq mars de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008042325/242/141.

(080045196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Les Pléiades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.276.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme LES PLEIADDES S.A. (R.C.S. N ° B 69276), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 9 septembre 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008042111/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Atmos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 25.743.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme ATMOS S.A. (R.C.S. N ° B 25743), dont le siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, a été dénoncé en date du 12 août 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008042112/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Ciancone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 123.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008042374/239/12.

(080045709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Hofmann Anlage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.552.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme HOFMANN ANLAGE S.A. (R.C.S. N ° B 69552), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 15 juillet 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008042113/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Britmag Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 59.710.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 février 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme BRITMAG HOLDING S.A. (R.C.S. N ° B 59710), dont le siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, a été dénoncé en date du 21 septembre 2004;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Claudine DE LA HAMETTE, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine LAUER, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M^e Martine LAUER

48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2008042114/3207/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Flodrive UK V Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008042375/239/12.

(080045695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gullivers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2008

En date du 4 mars 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Klaus KRUMNAU de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 mars 2008;
 - de nommer Monsieur John SUTHERLAND, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, ayant comme adresse professionnelle: 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 4 mars 2008 et ce pour une durée indéterminée;
 - de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

GULLIVERS LUXEMBOURG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008042116/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Kerafin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.253.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.
- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042121/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

JN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.074.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.
- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042122/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042124/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.001,00.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

In the year two thousand and eight on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Fremont 1 Limited Partnership, a limited partnership formed and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4473414, and

Fremont 2 Limited Partnership, a limited partnership formed and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4473411,

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on January 31st, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Pembroke French Investments S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 135.171, incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 310, dated February 6th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital by the amount of two hundred fifty-six thousand five hundred one Euro (€ 256,501.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to two hundred sixty-nine thousand one Euro (€ 269,001.-) by creation and issue of two hundred fifty-six thousand five hundred one (256,501) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares"), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Fremont 1 Limited Partnership, prenamed, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, acting by virtue of the prenamed proxy annexed, resolves to subscribe for one hundred thirty thousand eight hundred sixteen (130,816) New Shares, having a total nominal value of one hundred thirty thousand eight hundred sixteen Euro (€ 130,816.-), together with a share premium in the amount of three hundred seventy-two thousand eight hundred ten Euro (€ 372,810.-), and fully pays them up by contribution in kind in the total amount of five hundred three thousand six hundred twenty-six Euro (€ 503,626.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Fremont 1 Limited Partnership, prenamed, towards the Company by virtue of an interest-free loan agreement executed on January 23rd, 2008, between Fremont 1 Limited Partnership, prenamed, as Lender and the Company, as Borrower, whereby Fremont 1 Limited Partnership, prenamed granted an interest-free loan in the amount of five hundred three thousand six hundred twenty-six Euro (€ 503,626.-) to the Company (the "IFL 1").

Fremont 2 Limited Partnership, prenamed, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, acting by virtue of the prenamed proxy annexed, resolves to subscribe for one hundred twenty-five thousand six hundred eighty-five (125,685) New Shares, having a total nominal value of one hundred twenty-five thousand six hundred eighty-five Euro (€ 125,685.-), together with a share premium in the amount of three hundred fifty-eight thousand one hundred ninety Euro (€ 358,190.-), and fully pays them up by contribution in kind in the total amount of four hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 483,875.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Fremont 2 Limited Partnership, prenamed, towards the Company by virtue of an interest-free loan agreement executed on January 23rd, 2008, between Fremont 2 Limited Partnership, prenamed, as Lender, and the Company, as Borrower, whereby Fremont 2 Limited Partnership, prenamed, granted an interest-free loan in the amount of four hundred eighty-three thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 483,875.-) to the Company (the "IFL 2").

Proof of the existence and value of such receivable has been shown by the exhibition of a copy of the IFL 1 and of the IFL 2.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** "The share capital of the Company is fixed at two hundred sixty-nine thousand one Euro (€ 269,001.-) represented by two hundred sixty-nine thousand one (269,001) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch-aux-Alzettes, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Fremont 1 Limited Partnership, un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis de l'Amérique, enregistré auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 4473414, and

Fremont 2 Limited Partnership, un limited partnership, constitué et régi par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis de l'Amérique, enregistré auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 4473411,

ici représentées par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations données le 31 janvier 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Pembroke French Investments S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.171, constituée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 310 du 6 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante-six mille cinq cent un Euros (€ 256.501,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à deux cent soixante-neuf mille un Euros (€ 269.001,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante-six mille cinq cent une (256.501) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

Fremont 1 Limited Partnership, précité, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la prédite procuration annexée, déclare souscrire cent trente mille huit cent seize (130.816) Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale total de cent trente mille huit cent seize Euro (€ 130.816,-), avec une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-douze mille huit cent dix Euro (€ 372.810,-), et les libérer intégralement par apport en nature pour un montant total de cinq cent trois mille six cent vingt-six Euro (€ 503.626,-), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Fremont 1 Limited Partnership, précité, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté le 23 janvier 2008, entre Fremont 1 Limited Partnership, précité, comme Prêteur, et la Société, comme Emprunteur, en vertu duquel Fremont 1 Limited Partnership, précité, a consenti un prêt sans intérêt d'un montant de cinq cent trois mille six cent vingt-six Euro (€ 503.626,-) à la Société (le «Contrat de Prêt sans Intérêt 1»).

Fremont 2 Limited Partnership, précité, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la prédite procuration annexée, déclare souscrire cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq (125.685) Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale total de cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq Euros (€ 125.685,-), avec une prime d'émission d'un montant de trois cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix Euros (€ 358.190,-), et les libérer intégralement par apport en nature pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 483.875,-), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Fremont 2 Limited Partnership, précité, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt exécuté le 23 janvier 2008, entre Fremont 2 Limited Partnership, précité, comme Prêteur, et la Société, comme Emprunteur, en vertu duquel Fremont 2 Limited Partnership, précité, a consenti un prêt sans intérêt d'un montant de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 483.875,-) à la Société (le «Contrat de Prêt sans Intérêt 2»).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée par la production d'une copie du Contrat de Prêt sans Intérêt 1 et du Contrat de Prêt sans Intérêt 2.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-neuf mille un Euros (€ 269.001,-) représenté par deux cent soixante-neuf mille une (269.001) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 06 MARS 2008. Relation: EAC/2008/3274. — Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante et un cents 987.501,- à 0,5% = 4.937,51.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008042323/219/147.

(080045441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Plot Twenty-Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.945.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse profes-sionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042125/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Asty Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.239.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, agent immobilier, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Du-treux, et

- la société anonyme PAPAS S.A., avec siège à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, inscrite au registre de com-merce de Luxembourg sous le numéro B 114.031, ici représentée par son administrateur délégué:

- Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, commerçant, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ASTY PROPERTIES"

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- M. Alexandros DERMENTZOGLOU, préqualifié:	50
- PAPAS S.A., préqualifiée:	50
TOTAL:	100

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
- 2) La société sera gérée par un gérant technique et un gérant administratif.
- 3) Est nommé gérant technique: Monsieur Alexandros DERMENTZOGLOU, agent immobilier, né à Drama, Grèce, le 20 octobre 1961, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux.
- 4) Est nommé gérant administratif: Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, commerçant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
- 5) La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: A. DERMENTZOGLOU, S. PAPAGEORGIU, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 février 2008, Relation: CAP/2008/652. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents A 0,5% = 62,50,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008042293/225/114.

(080045412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Picalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.277.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042127/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Hanwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 71.671.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce avec prise d'effet rétroactive au 28 janvier 2008.

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 8 février 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042128/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50891 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042263/211/11.

(080045705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Club des Jeunes Mäerzeg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9168 Mertzig, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 7.553.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

Thill, Kenny, Employé de bureau, 12, rue Principale, 9168, Mertzig, Luxembourgeoise

Lima, Remy, Cuisinier, 17, rue Principale, 9168, Mertzig, Luxembourgeoise

Weber, Chris, Etudiant, 1A, rue Butzebiereg, 9170, Mertzig, Luxembourgeoise

De Oliveira, Renato, Etudiant, 1, rue de Wechen, 9167, Mertzig, Portugaise

Messineo, Raphael, Etudiant, 28, rue de Michelbouch, 9170, Mertzig, Luxembourgeoise

Martins, Marco, Etudiant, 9, rue Collette's Päsch, 9169, Mertzig, Portugaise

Oliveira, Francisco, Etudiant, 18, rue Principale, 9168, Mertzig, Portugaise

et ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif est constituée sous le nom de «Club des Jeunes Mäerzeg a.s.b.l.», désignée ci-après par les termes «l'association».

L'association est constituée pour une durée illimitée et son siège est fixé à 12, rue Principale à Mertzig. Pour atteindre ces objectifs l'association pourra se rallier à des associations nationales ou internationales.

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1.) Organisation d'activités avec les jeunes et participation aux activités
- 2.) Lieu de rencontre pour les jeunes du village
- 3.) Service civile volontaire dans le village
- 4.) Possibilité de faire la connaissance avec d'autres clubs et associations

Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 3. L'association se compose de membres actifs et des membres d'honneur

Art. 4. Peut devenir membre actif de l'association toute personne entre 16 et 35 ans qui paie sa cotisation de membre actif et qui s'engage à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Seul les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois.

Art. 5. L'association peut admettre des délégués d'organisations associées, ayant le statut d'observateur à l'assemblée générale.

Art. 6. L'admission d'un membre actif ou d'une organisation associée se fait avec l'accord majoritaire du conseil d'administration. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle que doivent payer les membres actifs est fixée par l'assemblée générale. La cotisation annuelle pour membres actifs est fixée à minimum 15 Euro et ne pourra dépasser 50 Euro.

Art. 7. Tout membre actif et toute organisation associée peut démissionner en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. En outre le conseil d'administration a le droit de prononcer l'exclusion de tout membre qui ne paie pas sa cotisation ou qui ne respecte pas les objets et les règlements de l'association. Toutefois le membre expulsé a la possibilité de recours à l'assemblée générale suivante. Toute décision d'exclusion requiert un majorité de deux tiers des voix.

Art. 8. Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

Titre III. Administration

Art. 9. L'association est administrée par le conseil d'administration, respectivement par l'assemblée générale.

Art. 10. Les articles 4 et 12 de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) régissent les attributions de l'assemblée générale. Les articles 5 et 6 de la loi précitée régissent la convocation aux assemblées générales.

Cette convocation sera faite par le président du conseil d'administration et sera envoyée aux membres actifs par avis postal quinze jours au moins à l'avance.

La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix. Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant pour lui droit de vote. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 11. Le conseil d'administration fixe chaque année avant fin mars la date de l'assemblée générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurent, conformément au deuxième alinéa de l'art. 13. de la loi précitée, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'assemblée procède à l'examen des comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé et prévues pour le suivant. Après l'approbation des comptes, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 12. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année une liste actualisée indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association sera déposée avant fin mars auprès du greffe du tribunal civil du siège de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par celui qui le remplace. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les art. 7 et 8 de la loi du 21 janvier 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994), notamment pour tout ce qui concerne les modifications des statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 14. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a.) toute modification des statuts;
- b.) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c.) l'approbation des budgets et des comptes;
- d.) la nomination et révocation de deux commissaires aux comptes;
- e.) la fixation des cotisations;
- f.) la décharge de la gestion des administrateurs;
- g.) la dissolution de l'association;

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial, sont consignées dans un rapport, signé par le président et le secrétaire et conservées au siège de l'association où tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Art. 16. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 membres au moins et 7 membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont le ou la président(e), le ou la vice-président(e), le ou la secrétaire et le ou la responsable des finances et les membres ordinaires. Les membres du conseil d'administration sont désignés tous les 2 ans par l'assemblée générale en session ordinaire. Les fonctions au sein du conseil d'administration seront fixées lors de la première réunion du conseil d'administration après l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion de l'association et de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 18. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs. Le président dirige les séances du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou par un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 19. Les fonctions des membres au conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser ses membres les frais occasionnés par leurs activités.

Art. 20. Le/La responsable des finances ne peut dépenser que l'argent dont il/elle dispose.

Titre IV. Disposition finales

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par le conseil d'administration en fonction. L'actif net est attribué au fond social de la commune siège.

Art. 23. L'association est valablement engagée par la signature du président (et du vice président; secrétaire;...)

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif

Conseil d'Administration

Suivant décision de l'assemblée constituante du 1^{er} mars 2008 à Mertzig, le premier conseil d'Administration se compose comme suit:

Membres:

Thill Kenny, Lima Remy, Weber Chris, De Oliveira Renato, Messineo Raphael, Martins Marco et Oliveira Francisco, tous prénommés.

Ainsi fait à Mertzig, le 1^{er} mars 2008 par les membres fondateurs.

Signatures.

Référence de publication: 2008042180/801075/112.

Enregistré à Diekirch, le 12 mars 2008, réf. DSO-CO00100. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080045208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Far East Medical Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.530.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65530, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 734 du 10 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 7 du 5 janvier 2001,
- en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 104 du 19 janvier 2002,
- en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 236 du 5 mars 2003,
- en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 237 du 27 février 2004,
- en date du 3 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 839 du 16 août 2004,
- en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 649 du 29 mars 2006,

en vertu d'un pouvoir conféré par la décision du gérant unique Medical Founders Holding S.A., prise en date du 20 février 2008; une copie dudit pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatorze millions six cent soixante-huit mille dollars US (14.668.000,- USD), représenté par quatorze mille six cent soixante-huit (14.668) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, et réparties en quatorze mille six cent trente-neuf (14.639) Actions de classe A détenues par les Actionnaires Commanditaires et vingt-neuf (29) Actions de classe B détenues par l'Actionnaire Commandité.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions de dollars US (15.000.000,- USD), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars (1.000,- USD) chacune et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des actions supplémentaires de la classe A et de la classe B, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

III.- Qu'à la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

IV.- Que le gérant unique, par sa décision en date du 20 février 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de trois cent trente-deux mille dollars US (332.000,- USD), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatorze millions six cent soixante-huit mille dollars US (14.668.000,- USD) à quinze millions de

dollars US (15.000.000,- USD), par la création et l'émission de trois cent trente-deux (332) Actions de classe A nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V.- Que le gérant, après avoir constaté que le droit préférentiel de souscription des Actionnaires Commanditaires a été supprimé, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'Actionnaire Commandité, savoir la société anonyme Médical Founders Holding S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.792.

VI.- Que les trois cent trente-deux (332) actions nouvelles ont été libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de trois cent trente-deux mille dollars US (332.000,- USD), existant à son profit et à charge de la société anonyme FAR EAST MEDICAL HOLDING S.C.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

VII.- Que cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean-Bernard ZEIMET de L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.»

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

version française:

" **Art. 5.** La Société a un capital souscrit de quinze millions de dollars US (15.000.000,- USD), représenté par quinze mille (15.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- US) chacune, et réparties en quatorze mille neuf cent soixante et onze (14.971) Actions de classe A détenues par les Actionnaires Commanditaires et vingt-neuf (29) Actions de classe B détenues par l'Actionnaire Commandité.

Les termes "Action" et "Actions" ou "Actionnaire" et "Actionnaires" dans les présents statuts désignent, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de la classe A et les Actions de la classe B, ainsi que les titulaires de telles Actions.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions."

version anglaise:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is equal to fifteen million US dollars (15,000,000.- USD), and is divided into fifteen thousand (15,000) fully paid up shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) allocated among the Shareholders as follows, fourteen thousand nine hundred and seventy-one (14,971) shares of Class A hold by the Limited Shareholders and twenty-nine (29) shares of Class B hold by the Unlimited Shareholder.

The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" as used hereby refer to, except otherwise provided, class A and class B Shares as well as holders of these Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 219.562,20.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TRIBOULOT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008. Relation GRE/2008/1080. - Reçu mille quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt et un cent 0,50%: 1.097,81 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042303/231/99.

(080045199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Grep Thionville I, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.314.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50036 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008042268/211/11.

(080045200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Alpha Synergy Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.240.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Joël NZALI, directeur administratif et financier, demeurant à L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare, et
Monsieur André NZALI, directeur d'agence immobilière, demeurant à F-97122 Baie-Mahault, ZAC de Beausoleil, n°
61, Villa Batséla,

Lesquels ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Alpha Synergy Consulting s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- toutes missions de conseil aux entreprises, en gestion financière, gestion des ressources humaines, stratégie et gestion de la performance, optimisation des processus opérationnels, optimisation des fonctions marketing et ventes, gestion qualité;

- toutes missions d'audit social, audit qualité et audit opérationnel;

- l'étude, le développement, la gestion de projets ou partenariats d'affaires nationaux ou internationaux;

- la direction, la planification et la gestion financière de projets immobiliers;

- toutes missions de prospection commerciale ou d'intermédiation commerciale pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales;

- toutes missions d'intérêt pédagogique et/ou de formation dans les domaines du management;

- toutes activités d'outsourcing de type «centre de services partagés» pour le compte d'entreprises et/ou d'organisation tierces.

Elle fournira et assurera par ailleurs tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts de la société sont cessibles. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1. 500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes à fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

	parts sociales
- Monsieur Joël NZALI	50
- Monsieur André NZALI	50
Total	100

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare.
 - 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Joël NZALI, directeur administratif et financier, né à Yaoundé, Cameroun, le 18 juillet 1982, demeurant à L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare.
 - 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, avec faculté de procuration.
- Toutefois, pour toute décision devant supposer un engagement supérieur à 35 % (trente-cinq pour cent) du chiffre d'affaire prévisionnel de l'année en cours, la société ne sera valablement engagée qu'avec la signature conjointe de l'associé-gérant, Monsieur Joël NZALI, et du second associé, Monsieur André NZALI.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: J. NZALI, A. NZALI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2008, Relation: CAP/2008/729. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5% = 62,50,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 mars 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008042294/225/151.

(080045424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

CEEREF Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 117.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mars 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008042269/2724/13.

(080045366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 94.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2008.

Pour la société
M^e Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008042271/241/13.

(080045500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Assenagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Im Jahre zweitausendundacht, am achtundzwanzigsten Februar.

Vor uns, dem unterzeichnendem Notar, Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIEN:

Frau Corinne LAMESCH, Rechtsanwältin, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in ihrer Eigenschaft als Vertreter des Verwaltungsrates der Gesellschaft gemäß dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 27. Februar 2008.

Der Umlaufbeschluss, von der Erschienenen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt dieser Urkunde angefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienenene, handelnd in der beschriebenen Eigenschaft, ersuchte den amtierenden Notar, seine Erklärung wie folgt darzulegen:

1. Die Gesellschaft "Assenagon S.A." wurde durch eine von Notar Jean-Joseph Wagner am 30. April 2007 errichtete Urkunde gegründet. Die Satzung wurde am 26. Juni 2007 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") unter der Nummer 1264 veröffentlicht. Beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister wurde sie unter der Nummer B 127.480 registriert. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde von Notar Jean-Joseph Wagner am 03. Juli 2007, veröffentlicht am 11. September 2007 im Mémorial C unter der Nummer 1948.

2. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf dreihundertsiebzigttausend Euro (EUR 370.000,-) eingeteilt in siebenunddreißigttausend (37.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

3. Gemäß Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft ist der Verwaltungsrat berechtigt, das Gesellschaftskapital bis auf zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,00) insgesamt zu erhöhen.

4. Gemäß der Absätze 2, 3 und 4 des Artikels 5 der Satzung ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt, innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals Kapitalerhöhungen wie folgt vorzunehmen:

"Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss des Verwaltungsrates mittels Ausstellung und Ausgabe neuer Aktien, die mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bereits bestehenden Aktien ausgestattet sind, auf bis zu zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-) insgesamt erhöht werden.

Somit ist der Verwaltungsrat befugt und beauftragt:

- das Gesellschaftskapital, ganz oder teilweise in Höhe des gemäss Absatz 2. genehmigten Gesellschaftskapitals, in einer oder mehreren Stufen mittels Ausgabe neuer Aktien gegen Bareinzahlungen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder Kapitalisierung von Gewinnen oder Rücklagen soweit diese von der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt wurden, oder durch Erhöhung des Nennwertes bestehender Aktien, zu erhöhen:

- Ort und Datum der Ausgabe oder der sukzessiven Ausgaben, den Ausgabekurs sowie die Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen und -Modalitäten der neuen Aktien festzulegen.

Diese Genehmigung gilt bis zum 1. April 2012 und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre hinsichtlich des zu jenem Zeitpunkt noch nicht ausgegebenen, jedoch genehmigten Gesellschaftskapitals erneuert werden."

5. Durch Umlaufbeschluss vom 27. Februar 2008 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals gemäss Artikel 5 der Satzung beschlossen. Das Kapital der Gesellschaft wurde zum 27. Februar 2008 um einen Betrag von einhunderteinunddreißigtausendsiebenhundert Euro (EUR 131.700.-) erhöht und somit von seinem derzeitigen Betrag von dreihundertsiebzigtausend Euro (EUR 370.000.-) auf einen Betrag von fünfhundertundeintausendsiebenhundert Euro (EUR 501.700.-) durch die Schaffung und Ausgabe von dreizehntausendeinhundertsiebzig (13.170) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), unter der Bedingung, dass der Ausgabepreis auf das Konto der Gesellschaft eingezahlt wird, angehoben.

6. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat weiterhin entschieden, die Kapitalerhöhung durch einen Luxemburger Notar feststellen zu lassen und hat Frau Corinne LAMESCH, vorgeannt, die erforderliche Vertretungsvollmacht verliehen, um die Zeichnung, Schaffung und Ausgabe von dreizehntausendeinhundertsiebzig (13.170) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) und einer Emissionsprämie von jeweils sechshundertsiebenundzwanzig Euro und dreiundachtzig Cent (EUR 627,83) pro Aktie, protokollieren zu lassen, den Luxemburger Notar zu treffen, die Unterlagen hinsichtlich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals vorzulegen, die spätere Abänderung von Artikel 5 der Satzung zu beantragen und um die Kapitalerhöhung zu verwirklichen, die nötigen Unterlagen für die Ausgabe der neuen Aktien an die Investoren vorzubereiten und alles Notwendige zu veranlassen, um das Vorgehende durchzuführen.

7. Die dreizehntausendeinhundertsiebzig (13.170) neuen Aktien wurden in bar für einen Gesamtbetrag von Euro achtmillionenvierhunderttausendzweihunderteinundzwanzig Euro und zehn Cent (EUR 8.400.221,10) wovon einhunderteinunddreißigtausendsiebenhundert Euro (EUR 131.700.-) dem Gesellschaftskapital und achtmillionenzweihundertachtundsechzigtausendfünfhunderteinundzwanzig Euro und zehn Cent (EUR 8.268.521,10) der Emissionsprämie zuzuführen sind, bezahlt, wie durch Bankauszüge und Bestätigung der Bank bewiesen, welche dieser Urkunde beigefügt bleiben.

8. Die Dokumente, welche die Ausgabe und Bezahlung der neuen Aktien rechtfertigen, wurden mithin dem unterzeichnenden Notar vorgelegt, welcher sie ausdrücklich anerkannte.

9. Infolge dieser Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird der erste Absatz des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet demnach wie folgt:

"Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertundeintausendsiebenhundert Euro (EUR 501.700.-), eingeteilt in fünfzigtausendeinhundertsiebzig (50.170) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), die alle vollständig eingezahlt sind."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf achtundvierzigtausend euro veranschlagt.

Hierüber wurde diese Urkunde in Luxemburg an dem eingangs erwähnten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LAMESCH, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 3. März 2008. Relation: EAC/2008/3061. — Erhalten zweiundvierzigtausendein Euro elf Cents (8.400.221,10.- zu 0,5% = 42.001,11.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042555/239/82.

(080045504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Europe Maintenance S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 125.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008042272/241/13.

(080045510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Immobilière Livange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 65.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008042273/218/13.

(080045757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**European Rail Freight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. European Rail Freight S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008042274/239/13.

(080045632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Station Sanchis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 78, rue Dudley Yves.
R.C.S. Luxembourg B 99.756.

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Elisabeth DA SILVA, commerçante, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 78, rue Dudley Yves.

Laquelle a déclaré:

Qu'en suite d'une cession de parts sous seing privé en date du 21 septembre 2007, elle est devenue l'unique associée de la société à responsabilité limitée STATION SANCHIS s.à r.l. avec siège à Niederfeulen, constituée par acte du notaire Marc CRAVATTE, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 306 du 5 mai 1998, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 99.756 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une décision collective des associés emportant conversion du capital en Euros, prise en date du 08 août 2001 et publiée au Mémorial C numéro 725 du 13 mai 2002.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte et pour autant que de besoin approuve la cession de parts ci-dessus relatée.
2. La société STATION SANCHIS s.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
3. Pour autant que de besoin, Madame Elisabeth DA SILVA, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
4. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
5. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Da Silva, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 6 mars 2008. Relation/CAP/2008/686. — Reçu douze euros € 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042329/225/39.

(080045172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

PO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51137 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042356/211/11.

(080045654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme,

(anc. Perseus Immobilien Gesellschaft 12).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.807.

In the year two thousand and eight, on the fourth of March.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The public limited company "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A.", with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127.199,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr Nico HANSEN, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and
- Mrs Sophie BATARDY, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act that it is the sole actual shareholder of the public limited company ("PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 12" (hereafter the "Company"), with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 132.807, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2678 of the 22nd of November 2007,

and that it takes, through its representatives, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into "ADURION REAL ESTATE LUX SA" and subsequently to modify article 1 of the bylaws in order to give it the following wording:

Art. 1. There exists a public limited company ("Aktiengesellschaft") under the name of "ADURION REAL ESTATE LUX SA", (hereafter the "Company"), which will be governed by these articles of association as well as by the relevant legal dispositions.

Second resolution

The sole shareholder decides to modify the Company's purpose and subsequently to give article 4 of the bylaws the following wording:

" **Art. 4.** The Company may make any transaction pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any company in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose."

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Patrick TEROERDE, manager, born in Dusseldorf (Germany), on the 12th of July 1974, residing in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland), as fourth director of the Company; his mandates will expire at the general annual meeting in the year 2009.

Fourth resolution

The sole shareholder decides that the one hundred (100) representative shares of the subscribed share capital will be issued as bearer shares.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the representatives of the appearing party, known to the notary by their first and last name, civil status and residence, they have signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und acht, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.A.", mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 127.199, hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Nico HANSEN, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, und
- Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden, dass sie einziger aktueller Aktionär der Aktiengesellschaft "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 12", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 132.807, ist, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2678 vom 22. November 2007,

und dass sie, durch ihre Vertreter, folgende Beschlüsse fassen:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "ADURION REAL ESTATE LUX SA" umzubenennen und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "ADURION REAL ESTATE LUX SA", welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Zweck der Gesellschaft abzuändern und dementsprechend Artikel 4 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Patrick TEROERDE, Gesellschaftsverwalter, geboren in Düsseldorf, (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, 32 Evelyn Gardens, flat 2, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland), als viertes Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu bestellen; sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2009.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, dass die ein hundert (100) Aktien, welche das gezeichnete Gesellschaftskapital darstellen, als Inhaberaktien ausgegeben werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Komparentin, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Komparentin, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Vertreter der Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: HANSEN; BATARDY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2008, Relation GRE/2008/1142. — Reçu douze euros 12 EUR.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20. März 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042334/231/127.

(080045367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008042379/239/12.

(080045649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008042380/239/13.

(080045624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008042381/239/13.

(080045615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 47.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
b.p. 30, L-6101 Junglinster
Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008042420/231/16.

(080045275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Mühlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 110.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008042382/242/12.

(080045607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.750.800,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008042383/242/13.

(080045601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.521.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008042384/242/13.

(080045596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Inverto Digital Labs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008042421/231/16.

(080045268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 128.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008042385/242/12.

(080045586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008042386/242/13.

(080045581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008042387/239/13.

(080045548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 71.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
b.p. 30, L-6101 Junglinster
Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008042422/231/16.

(080045261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

LaSalle German Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008042376/239/12.

(080045666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008042388/239/12.

(080045531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008042389/239/12.

(080045522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

GMI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.444.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GMI EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.444, constituée suivant acte reçu Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 12 décembre 2007, en voie de publication au Mémorial C,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation d'une situation comptable de la société au 13 février 2008.
2. Démission du Commissaire aux comptes de la société.
3. Démission de l'Administrateur de la société.
4. Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie à Turin, Corso Matteotti 29 et adoption par la société de la nationalité italienne.
5. Désignation des nouveaux Administrateurs pour une durée de 3 ans.
6. Désignation des nouveaux Commissaires pour une durée de 3 ans.
7. Pouvoirs à accorder afin d'accomplir l'ensemble des formalités subséquentes au transfert du siège à Turin, Corso Matteotti 29.
8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable de la société au 13 février 2008.

Ladite situation comptable, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société à savoir la société F.G.S. CONSULTING LLC et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur unique de la société à savoir Monsieur Gianluca NINNO de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, à I-10121 Turin, Corso Matteotti 29 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée décide en outre de tenir une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société par-devant un notaire italien suivant les dispositions du droit italien afin de garder la forme sociale d'une "società per azioni" (s.p.a), de modifier la dénomination en G.M.I. SpA, de modifier l'objet social, d'adopter une durée jusqu'au 31 décembre 2060 et de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter à la législation italienne.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- 1.- de désigner comme nouveaux Administrateurs de la société pour une durée de 3 ans:
Monsieur Gian Mario Rossignolo, Monsieur Gian Luca Rossignolo et Monsieur Filippo Lardera;
- 2.- de désigner comme nouveaux Commissaires de la société pour une durée de 3 ans:
Monsieur Filippo Tonolo, Monsieur Fabio Pasquini, Monsieur Giorgio Giorgi.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Francesco Squeo, né à Turin (Italie) le 20 août 1968, avec domicile à I-70056 Molfetta, via Magg. Sallustio 7 (Italie), tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2008. Relation GRE/2008/895. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042327/211/92.

(080045181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

G. P. Baubetreuung S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 102.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2008.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008042358/218/13.

(080045360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Cytus Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.687.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SOCATRAM S.A., ayant son siège social à CH-1700 Fribourg, 55, avenue de Perolles,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 février 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme CYTUS INVESTISSEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 55.687, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 26 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 528 du 18 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 août 2001, par acte de Maître Frank

BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 149 du 28 janvier 2002.

2. Que le capital social de la société CYTUS INVESTISSEMENT S.A. s'élève à EUR 60.000,- (soixante mille euros) divisé en 1.650 (mille six cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme CYTUS INVESTISSEMENT S.A.

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme CYTUS INVESTISSEMENT S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire préqualifié, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the sixth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Alexia UHL, jurist, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
"the proxyholder"

acting as a special proxy of the company SOCATRAM S.A., with registered office in CH-1700 Fribourg, 55, avenue de Perolles,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on February 11, 2008, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company CYTUS INVESTISSEMENT S.A., R. C. S. Luxembourg B n° 55.687, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on July 26, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 528 of October 18, 1996, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on August 9, 2001, by deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 149 of January 28, 2002.

2. That the company's capital CYTUS INVESTISSEMENT S.A. amounts to EUR 60,000.- (sixty thousand Euro) divided into 1,650 (one thousand six hundred fifty) shares without nominal value, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company CYTUS INVESTISSEMENT S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company CYTUS INVESTISSEMENT S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Expenses

The amount of costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the above mentioned proxyholder, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: UHL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2008. Relation GRE/2008/1203. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042328/231/97.

(080045177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Far East Medical Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 65.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008042428/231/16.

(080045201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.722.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of February.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "AMALTHEE PARTICIPATIONS S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-133.722, incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on November 8th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2938 of December 18th, 2007.

The meeting is presided by Mr Geoffrey HUPKENS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Stéphanie STACCHINI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Cancellation of the existing classes of shares, amendment of the number and par value of the shares, creation of 2 classes of shares (A shares and B shares) and assignment of the existing shares;

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 7,987,460 (seven million nine hundred eighty-seven thousand four hundred sixty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31.000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 8,018,460 (eight million eighteen thousand four hundred sixty euro) by the creation of 4,200,005 (four million two hundred thousand and five) new A shares and 3,787,455 (three million seven hundred eighty-seven thousand four hundred fifty five) new B shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each

3.- Waiver of pre-emption right - Subscription and payment;

4.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation;

5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to cancel the nine (9) existing classes of shares from A to I and to create two classes of shares (A shares and B shares).

The meeting decides to amend the share capital structure to set it at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The meeting decides to assign 15,500 existing shares to A class and 15,499 existing shares to B class.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 7,987,460 (seven million nine hundred eighty-seven thousand four hundred sixty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to 8,018,460.- (eight million eighteen thousand four hundred sixty euro) by the issue of 4,200,005 (four million two hundred thousand and five) new redeemable A shares and 3,787,455 (three million seven hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-five) new redeemable B shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

The meeting states the waiver by the current shareholders of their preferential subscription right and decides to accept the subscription of all the 4,200,005 (four million two hundred thousand and five) new redeemable A shares and the 3,787,455 (three million seven hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-five) new redeemable B shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, as follows:

Mrs Michèle LARROCHE O'KELLY, residing in 15, rue de la Comete, F-75007 Paris, hereby represented by Mr Geofrey HUPKENS, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, intervenes and confirms the subscription of 4,200,005 (four million two hundred thousand and five) new redeemable A shares and 3,787,455 (three million seven hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-five) new redeemable B shares issued by a contribution in kind of two (2) shares representing 100% of the share capital of INVESTMENT MICHELLE O'KELLY LIMITED for a total amount of EUR 7,987,460.- (seven million nine hundred eighty-seven thousand four hundred sixty euro) as further confirmed and described in the auditor's report of EWA REVISION S.A.

The conclusions of the report being:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté a notre attention qui nous laisse a penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et a la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions a émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission."

The said report together with the said proxy, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 8,018,460.- (eight million eighteen thousand four hundred sixty euro), represented by one (1) ordinary share of one euro (1.-) and 8,018,459 (eight million eighteen thousand four hundred fifty-nine) redeemable shares of EUR 1- (one euro) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 4,215,505 Class A Redeemable Shares
- 3,802,954 Class B Redeemable Shares

Costs

For the purpose of registration, the shareholders declare that the contribution in kind consisting of shares representing at least sixty-five percent (65%) of the share capital of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at SEVEN THOUSAND EURO (Eur 7,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AMALTHEE PARTICIPATIONS S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.722, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2938, du 18 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Mr Geoffrey HUPKENS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mme Stéphanie STACCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression des classes d'actions existantes, modification du nombre et de la valeur nominale des actions, création de 2 classes d'actions (classe A et classe B) et affectation des actions existantes;

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.987.460,- (sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 8.018.460,- (huit millions dix-huit mille quatre cent soixante euros) par la création de 4.200.005 (quatre millions deux cent mille cinq) actions nouvelles de classe A et de 3.787.455 (trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

3.- Renonciation au droit de souscription préférentiel - Souscription et paiement;

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts

5.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer les neuf (9) classes d'actions de A à I existantes et de créer deux classes d'actions (classe A et classe B).

L'Assemblée décide de modifier la composition du capital social pour le fixer à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de 1,- (un) euro chacune.

L'Assemblée décide d'affecter 15.500 actions existantes à la classe A et 15.499 actions existantes à la classe B.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 7.987.460 (sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 8.018.460,- (huit millions dix-huit mille quatre cent soixante euros) par l'émission de 4.200.005 (quatre millions deux cent mille cinq) nouvelles actions rachetables de classe A et 3.787.455 (trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq) nouvelles actions rachetables de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Libération

L'assemblée constate la renonciation par les actionnaires actuels à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et accepte la souscription des 4.200.005 actions rachetables de classe A et les 3.787.455 actions rachetables de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune comme suit:

Mme Michelle LARROCHE O'KELLY, résidant au 15, rue de la Comete, F-75007 Paris, représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire aux 4.200.005 (quatre millions deux cent mille cinq) actions nouvelles rachetables de classe A et aux 3.787.455 (trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq) actions nouvelles rachetables de classe B par un apport en nature consistant en deux (2) actions représentant 100% du capital de la société INVESTMENT MICHELLE O'KELLY LIMITED pour un montant total de EUR 7.987.460 (sept millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante euros) comme décrit et confirmé par le rapport du réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A.

La conclusion du rapport étant:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission»

Ledit rapport ensemble avec ladite procuration signés ne varient par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 8.018.460,- (huit millions dix-huit mille quatre cent soixante euros), représenté par une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en 8.018.459 (huit millions dix-huit mille quatre cent cinquante-neuf) actions rachetables de un euro (EUR 1,-) réparties parmi les types et les classes d'actions suivantes:

- 4.215.505 actions rachetables de classe A

- 3.802.954 actions rachetables de classe B

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les actionnaires déclarent que l'apport en nature consistant en un transfert d'actions représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à SEPT MILLE EUROS (EUR 7.000).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HUPKENS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 février 2008. MER/2008/305. — Reçu douze euros, Droit fixe: 12€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 mars 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008042342/243/194.

(080045135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

S.B.I., Sport Business International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hesperange, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 86.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008042418/218/13.

(080045327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

H51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.659.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50968 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042419/211/11.

(080045285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

BFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008042393/231/14.

(080045418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Changer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 137.237.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. "LANNAGE S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63130,

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, ayant pour adresse professionnelle, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 12 mars 2008.

2. "VALON S.A.", société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63143,

ici représentée par Madame Christel RUSSO-RIPPLINGER, employée privée, ayant pour adresse professionnelle, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 12 mars 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties pré-mentionnées déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CHANGER S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "VALON S.A.", prédésignée, cent vingt-cinq actions	125
2.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, cent vingt-cinq actions	<u>125</u>
TOTAL: deux cent cinquante actions	<u>250</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130) et, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean BODONI, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143) et, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086) et, ayant comme représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La société anonyme "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. RUSSO-RIPPLINGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2008, Relation: EAC/2008/3831. — Reçu mille deux cent cinquante Euros (250.000.- à 0,5 % = 1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042503/239/176.

(080045408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Agnès LARUELLE, chief financial officer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxy holder of "The Directors' Office", a société anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of 23 October 2003, published in the Mémorial C, n° 1252 of 26 November 2003,

the articles of incorporation of which have last been amended by deed of the same undersigned notary, of 22 March 2007, published in the Mémorial C, n° 1382 of 6 July 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.744 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 30 January 2008, an excerpt of which resolutions, signed *in variatur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million three hundred thousand Euro (1'300'000.- EUR) divided into one hundred and thirty thousand (130'000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five million Euro (5'000'000.- EUR) to be divided into five hundred thousand (500'000) shares, each with a nominal value of ten Euro (10.- EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 30 January 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of one hundred and forty-four thousand Euro (144'000.- EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of one million four hundred and forty-four thousand Euro (1'444'000.- EUR) by the creation of fourteen thousand four hundred (14'400) new shares, each share with a par value of ten Euro (10.- EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 30 January 2008, has accepted the subscription of the total of fourteen thousand four hundred (14'400) new shares, with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share, as follows:

- Mr Bernard HERMAN, Company Director, residing at Saint-Léger (B): four thousand (4'000) new shares;
- Mr Richard GODDARD, Company Director, residing at Strassen: ten thousand four hundred (10'400) new shares.

V. That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, by contribution in cash to the Company on 30 January 2008, so that the total amount of one hundred and forty-four thousand Euro (144'000.- EUR), representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase, has at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. First paragraph. "The issued capital of the Company is set at one million four hundred and forty-four thousand Euro (1'444'000.- EUR) divided into one hundred and forty-four thousand (144'000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand six hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Agnès LARUELLE, Chief Financial Officer, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «The Directors' Office S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée le 23 octobre 2003 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1252 du 26 novembre 2003, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 22 mars 2007, suivant acte du même notaire soussigné, publié au Mémorial C, n°1382 du 6 juillet 2007 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B-96.744 (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 janvier 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé et paraphé par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million trois cent mille euros (1'300'000.- EUR) divisé en cent trente mille (130'000) actions, les actions ayant une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq millions d'euros (5'000'000.- EUR), représenté par cinq cent mille (500'000) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 30 janvier 2008, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cent quarante-quatre mille euros (144'000.- EUR) en vue de porter le capital social souscrit à un million quatre cent quarante-quatre mille euros (1'444'000.- EUR) par la création et l'émission de quatorze mille quatre cents (14'400) actions nouvelles, chaque action avec une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 30 janvier 2008, a accepté la souscription de la totalité des quatorze mille quatre cents (14'400) actions nouvelles d'une valeur de dix euros (10.- EUR) chacune, comme suit:

- Monsieur Bernard HERMAN, Administrateur de Sociétés, demeurant à Saint-Léger (B): quatre mille (4.000) actions nouvelles;

- Monsieur Richard GODDARD, Administrateur de Sociétés, demeurant à Strassen (L): dix mille quatre cents (10.400) actions nouvelles

V. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (144'000.- EUR) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premieralinéa. « La Société a un capital souscrit d'un million quatre cent quarante-quatre mille euros (1'444'000.- EUR) divisé en cent quarante-quatre mille (144'000) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10.- EUR). »

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LARUELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 février 2008. Relation: EAC/2008/2508. - Reçu sept cent vingt Euros (144.000.- à 0,5% = 720.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042558/239/120.

(080045519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Finanzcosta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 96.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008042392/231/14.

(080045456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

GM Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008042404/241/13.

(080045337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.
